*Une publication de la Direction générale de la formation des jeunes*

# VIRAGE

## INSTRUIRE, SOCIALISER, QUALIFIER ENSEMBLE

# L'INTIMIDATION TAXAGE

*Claudine St-Germain*

**L'élimination de l'intimidation et du taxage demande des actions concertées. Le ministère de l'Éducation, la Fédération des comités de parents, l'Association des cadres scolaires du Québec, le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux se sont associés pour agir ensemble.**

e 22 janvier 2003, Sylvain Simard, ministre de l'Éducation, inaugurait le colloque *Intervenir pour se donner une école saine et sécuritaire*. « Avec ce colloque, nous voulons briser le mur qui entoure l'intimidation », a-t-il dit aux quelques centaines de personnes présentes à Montréal. Quant à Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, il a souligné qu'une importante réflexion a été faite à l'automne 2002 lorsque son Ministère a publié le rapport *Les jeunes et le taxage au Québec*.

Québec

2007-03505/

On y apprenait que 10 % des jeunes disent avoir été victimes de taxage et que 50 % ont peur de se faire taxer. C'est donc 60 % des jeunes qui sont affectés par ce phénomène.

« Il s'agit d'un problème bien réel, d'une ampleur jusque-là insoupçonnée, a souligné M. Ménard. Nous avons une responsabilité collective d'intervenir. De nombreux intervenants doivent participer à la recherche et à la mise en œuvre de solutions. Sans concertation, ces efforts risquent d'être inefficaces. »

Des actions sont menées au Québec depuis plusieurs années. Par exemple, le ministère de l'Éducation offre des sessions récurrentes de perfectionnement en prévention de la violence. Par ailleurs, plusieurs organismes communautaires ont mis en œuvre des programmes de prévention, en collaboration avec les écoles et les services sociaux de leur région.

## Des défis pour l'école

En fin de colloque, Sylvain Simard a énoncé les lignes d'action qui devront guider les écoles : agir en collaboration avec les parents et la communauté; fournir une action soutenue qui se situe en amont du problème; venir en aide aux victimes et aux agresseurs; déclarer haut et fort qu'elles n'acceptent pas la violence et faire connaître les actions qu'elles entendent prendre pour la combattre.

« Dès septembre, le ministère de l'Éducation lancera une campagne nationale de sensibilisation sur l'intimidation et le taxage, afin de briser le mur du silence, d'inciter les jeunes à parler et d'encourager les adultes à les écouter, a annoncé le ministre. De plus, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux mettront à la disposition du réseau des outils pour favoriser la création d'un milieu de vie sain et sécuritaire pour les jeunes. Le ministère de l'Éducation propose également des indicateurs pour évaluer le degré de santé, de sécurité et de bien-être des élèves. » On prévoit également la création d'un centre d'expertise dont le mandat sera de soutenir les écoles dans leurs efforts.

« Ce colloque est le point de départ d'un mouvement pour enrayer l'intimidation et le taxage », a conclu M. Simard.

*« De nombreux intervenants doivent participer à la recherche et à la mise en œuvre de solutions. Sans concertation, ces efforts risquent d'être inefficaces », dit Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique.*

« Le silence de la société conforte le silence des victimes », a dit Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention. « Si on veut aider les jeunes à résister à l'intimidation et au taxage, il faut briser l'isolement et faire échec à toute tentative de banalisation de ces phénomènes. C'est ainsi qu'on a agi pour réduire d'autres formes de violence, comme la violence conjugale. »

*Les trois quarts des adolescent: l'intimidation au moins une fois de façon chronique.*

Claudine St-Germain

**Richard Gagné, secrétaire de l'Association québécoise des psychologues scolaires, travaille depuis longtemps à combattre l'intimidation. Le portrait dressé dans un atelier fait ressortir la nature de ce phénomène troublant.**

Photos: François Nadeau, Photomédia

*s et adolescentes disent avoir subi*
*, et un élève sur dix en est victime*

## Plus que de simples disputes

Les manœuvres d'intimidation d'un enfant par d'autres enfants sont variées : dire des choses blessantes à son sujet, se moquer de lui, lui crier des noms, l'ignorer, le rejeter volontairement de leur groupe d'amis ou d'activités, le frapper, le pousser, le bousculer, l'enfermer dans un local, raconter ou écrire des mensonges à son sujet, répandre des rumeurs sur son compte pour amener d'autres enfants à le rejeter, faire toute autre chose qui s'avère blessante.

Il est important de distinguer l'intimidation des chicanes normales entre les enfants. Des taquineries amicales et plaisantes ne sont pas de l'intimidation. Un conflit entre deux enfants qui ont sensiblement la même force et qui se disputent d'égal à égal n'en est pas non plus. L'intimidation suppose nécessairement une répétition des actes et un rapport de force inégal. Il y a généralement une escalade de l'agressivité au fil du temps, même si elle ne s'accompagne d'aucune agression physique.

« Bien que l'intimidation et le taxage soient souvent associés, des distinctions importantes doivent être faites entre les deux problèmes, dit Richard Gagné. Le taxage suppose un vol et est toujours perçu comme un acte grave, alors que l'intimidation est souvent banalisée par les adultes. Les deux phénomènes doivent être traités différemment : dans le cas du taxage, les actions doivent être répressives, alors que l'intimidation doit d'abord faire l'objet d'actions éducatives. Enfin, le taxage est un phénomène relativement rare à l'école, alors que l'intimidation survient dans tous les établissements, toutes les semaines. »

intimidation est un phénomène universel. Toutes les études, peu importe le pays ou le milieu où elles sont menées, en arrivent *grosso modo* aux mêmes résultats. Partout dans le monde, des enfants sont intimidés sous le regard de leurs pairs qui observent sans réagir parce que soumis à la loi du silence.

« Les adultes trouvent bizarre que des enfants aient peur d'aller à l'école, dit Richard Gagné. Pour eux, ce lieu est des plus sécuritaires. Pourtant, les enfants à qui l'on demande ce qu'ils considèrent comme très important répondent : "Me sentir en sécurité, ne pas me faire faire mal". C'est significatif. »

Selon le psychologue, la crainte de l'intimidation est un souci important pour 25 % des élèves, un élève sur dix est victime de façon chronique et au moins 50 % des élèves ne sont pas touchés par le problème. « L'intimidation se produit dans tous les milieux, aisés ou défavorisés, ruraux ou urbains, dans les écoles publiques ou privées, dit M. Gagné. Dans tous les rapports humains qui se construisent, des rapports de force s'installent. »

L'intimidation a des conséquences importantes sur les victimes : humiliation, anxiété, piètre image de soi, diminution du rendement scolaire (15 % de l'absentéisme scolaire y serait relié), augmentation du risque de suicide, etc. Heureusement, la plupart des victimes s'en tirent relativement bien rendues à l'âge adulte. Ce n'est pas le cas des agresseurs qui risquent de cristalliser leur déviation dans toutes leurs relations. Des études ont montré que les enfants intimidateurs risquent d'avoir des comportements agressifs ou criminels à l'âge adulte.

## Les responsabilités des adultes

« C'est de leur âge », « les enfants doivent apprendre à régler eux-mêmes leurs problèmes », « ce qui se passe à l'école ne nous regarde pas » : voilà des préjugés qu'entretiennent bien des adultes à propos de l'intimidation. Faut-il s'étonner que les victimes restent muettes? « Les jeunes ne parlent pas parce qu'ils craignent des représailles de la part de leurs agresseurs, parce qu'ils confondent la délation et la dénonciation ou parce qu'ils ont vécu une expérience négative où un adulte n'a pas pris leur problème au sérieux », dit M. Gagné. Cela vaut autant pour les enseignants et enseignantes que pour les parents : selon le psychologue, 50 % des parents ignoreraient l'intimidation dont est victime leur enfant.

Pourtant, les adultes, et l'équipe-école en particulier, peuvent certainement contribuer à faire cesser l'intimidation. « Ce n'est pas un problème qui se règle avec une simple semaine de sensibilisation : il faut au moins deux ans d'efforts pour réellement faire une différence, dit Richard Gagné. Et ce n'est pas l'affaire des spécialistes, mais bien des enseignants, premier maillon du rapport adulte-enfant à l'école. »

L'approche que préconise Richard Gagné est éducative et non répressive. Il recommande notamment d'établir dans l'école un climat sécuritaire et chaleureux. Les adultes doivent y travailler comme des « architectes sociaux » à bâtir des interactions positives entre les enfants. Ils doivent comprendre que l'intimidation concerne tout le monde et qu'ils peuvent agir pour la faire cesser, même s'ils ne sont pas directement visés. Quant aux intimidateurs, leurs gestes doivent provoquer des interventions claires et constantes, plus formatives que punitives.

« S'attaquer au problème de l'intimidation n'est pas étranger à la vocation de l'école, puisque sa mission est de socialiser, rappelle M. Gagné. Tout tient à la volonté d'agir du milieu scolaire. »

Claudine St-Germain

**L'équipe-école peut certainement agir pour contrer l'intimidation. Tel est le message livré par deux chercheurs spécialisés dans cette problématique.**

ebra Pepler, professeure à l'Université York à Toronto et directrice du LaMarsh Centre for Research on Violence and Conflict Resolution, travaille depuis des années à concevoir des stratégies de prévention et d'intervention auprès des agresseurs et des victimes d'intimidation. Ses recherches ont démontré qu'il est parfois difficile pour les adultes de déceler l'intimidation. « Ce n'est pas toujours de la violence physique, rappelle-t-elle. Il peut s'agir de rumeurs méchantes ou d'un groupe qui exclut un enfant en particulier. Les enfants sont très créatifs pour trouver des façons de créer de la détresse chez l'un d'entre eux. »

« Or les victimes d'intimidation en viennent à voir l'école comme un lieu désagréable et même carrément hostile, dit François Bowen, vice-doyen à la recherche et à l'enseignement supérieur de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Environ 10 % des élèves auront besoin de services spécialisés en adaptation scolaire, et bon nombre d'entre eux ont des problèmes liés à la violence, subie ou manifestée. »

Les adultes ne savent pas toujours comment réagir à l'intimidation, dit Debra Pepler. « Imaginez qu'un enfant dise à son enseignante que ses pairs se moquent de lui parce qu'il a des lunettes. L'enseignante lui répondra : "Allons, bien des personnes portent des lunettes! Dis-leur d'arrêter." Ce faisant, cette enseignante échoue de deux façons. D'abord, elle ne comprend pas que l'intimidation se répète : l'enfant ne lui a peut-être dévoilé que la pointe de l'iceberg. Ensuite, en disant à l'enfant de régler lui-même son problème, elle le met en situation d'échec. Les victimes essaient une nouvelle stratégie chaque fois qu'elles sont intimidées : se sauver, répliquer, faire l'indifférent, etc. Si ses stratégies avaient fonctionné, cet enfant ne serait pas allé se confier à son enseignante. »

« Dans une situation d'intimidation, la victime et l'agresseur ont tous les deux besoin d'aide. Pour prévenir le problème et réellement créer un climat sain et sécuritaire à l'école, il faut viser tous les enfants, dit la chercheure. L'intimidation ne se fait pas dans l'isolement. Nos recherches montrent que d'autres enfants sont présents dans 85 % des épisodes. Dans 75 % des cas, les pairs accordent une attention positive à l'agresseur. Tous ces enfants qui diront par la suite "je n'ai rien fait, moi!" jouent en fait un très grand rôle. »

*« Pour prévenir le problème et réellement créer un climat sain et sécuritaire à l'école, il faut viser tous les enfants », dit Debra Pepler.*

La preuve, c'est que dans 10 à 20 % des épisodes, les pairs interviennent, « ce qui est un taux plus élevé que l'intervention des enseignants », fait remarquer Mme Pepler. Et quand ils le font, ces enfants réussissent à faire cesser l'intimidation en moins de dix secondes dans 57 % des cas. « L'intimidation est une question de dominance, un besoin de montrer au groupe qu'on a du pouvoir. Si les spectateurs s'en vont ou jugent négativement nos actes, notre pouvoir baisse », explique la chercheure.

Que suggère Debra Pepler aux équipes-écoles? D'abord, de développer l'empathie chez les enfants et de créer une culture d'établissement où il est *cool* d'aider les autres. « C'est facile avec les jeunes enfants, mais l'empathie a tendance à baisser au début de l'adolescence », prévient-elle.

Elle recommande aussi de travailler certaines compétences sociales avec les élèves : la communication, le développement de l'estime de soi, la reconnaissance et l'acceptation des autres et de leurs différences. Enfin, il est primordial que les adultes donnent l'exemple, en évitant eux-mêmes d'intimider les enfants. « Cela peut nous échapper parfois : on se fâche et on demande à un enfant s'il a quelque chose dans le crâne, dit-elle. Ce faisant, on donne aux enfants la permission de faire la même chose avec leurs pairs. »

De son côté, François Bowen suggère d'axer la gestion de la classe sur la participation et les interactions plutôt que sur la compétition et l'individualisme. « Le climat de l'école est aussi important. On devrait créer un milieu coopératif où chacun peut trouver des voies de réussite et où il existe un sentiment d'appartenance. »

Mme Pepler termine son exposé en félicitant l'auditoire d'être sensibilisé à la question de l'intimidation et d'agir déjà pour l'enrayer. « Ce n'est pas un problème qui va disparaître de lui-même : il faut s'en occuper », conclut-elle.

Alexandre Robillard

## Pour intervenir efficacement, il faut comprendre. Le plan de la CSDM donne un bon aperçu de la dynamique de l'intimidation.

eux conseillers pédagogiques de la Commission scolaire de Montréal ont élaboré un plan de prévention de l'intimidation mise en place dans sept écoles.

« L'intimidation est un acte de pouvoir qui se concrétise par des attaques fréquentes et répétées. L'agresseur cherche à blesser psychologiquement ou physiquement une victime qui a peu de recours », explique Daniel Martin.

Les intimidateurs sont plus souvent des garçons que des filles. Ils ont une capacité limitée à gérer les conflits interpersonnels et attribuent de façon erronée des intentions hostiles aux autres. En plus du besoin de dominer, ils démontrent très peu d'empathie et font souffrir sans remords.

La victime provient souvent d'un environnement familial surprotecteur. À l'école, elle a un comportement « accaparant » et reste souvent collée à l'adulte. Parce qu'elle éprouve des difficultés scolaires, qu'elle a un handicap physique ou intellectuel ou qu'elle appartient à un groupe ethnique ou culturel minoritaire, la victime est marginale et attire ainsi l'attention d'un intimidateur.

Les deux conseillers pédagogiques ont insisté sur l'importance du rôle des témoins. « Il faut leur faire comprendre que leur intervention dans ce genre de situation fera toute la différence. On rapporte que dix secondes suffisent à mettre un terme à l'intimidation si quelqu'un s'interpose », précise Raymond Tozzi.

Toute cette information est disponible depuis janvier dernier dans sept écoles montréalaises qui participent au projet. Des étapes pour la mise en œuvre d'un plan global de prévention de l'intimidation leur ont été proposées par les deux conseillers lors d'ateliers de formation.

Les écoles sont invitées à former un groupe de travail sur la question et à y intégrer des parents et des élèves. Cette démarche permet à l'école de produire une déclaration contre l'intimidation, qui répond à la réalité du milieu. Un plan de surveillance devrait aussi préciser le rôle de chacun tout en identifiant les endroits et moments où les risques d'intimidation augmentent. « Tout temps libre non structuré multiplie les occasions d'intimidation », rappelle M. Martin.

Dans leur plan d'intervention, les deux conseillers accordent une place importante à l'aspect relationnel, notamment en proposant un mécanisme de suivi de la victime et de l'intimidateur. Une action en réparation est à envisager, mais seulement après s'être assuré que l'agresseur reconnaît ses torts. « Autrement, toute médiation est vouée à l'échec », prévient M. Tozzi.

Les plans-écoles et les premières interventions seront préparés cette année pour qu'une évaluation soit possible en 2003-2004. L'année scolaire 2004-2005 devrait permettre la participation d'autres écoles.

Alexandre Robillard

## Lutter contre l'intimidation nécessite une constance dans l'effort qui se mesure sur plusieurs années. Deux écoles en témoignent.

orts de leur expérience dans la lutte contre l'intimidation, les représentants de deux équipes-écoles de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont partagé leurs bons coups lors du colloque de janvier dernier. Ils ont insisté sur l'importance de rester vigilants, car s'il est possible de réduire l'intimidation, on ne la fera pas disparaître.

La directrice de l'école Saint-Bernardin à Waterloo, France St-Louis, explique comment leur « crise d'octobre », survenue en 1997, avait brutalement mis au jour le problème de l'intimidation. Un midi, une centaine d'élèves pourchassaient un camarade dans la cour d'école. L'enfant était paniqué. Les surveillants avaient perdu le contrôle. Il fallait agir.

Une semaine de sensibilisation a été organisée au début de l'année 1998 : visite des classes par la direction, visionnement de vidéocassettes sur l'intimidation, messages par l'intercom et affiches sur les murs. Six ans plus tard, les indicateurs témoignent d'une amélioration. « Les enfants n'attendent plus deux mois avant de nous en parler », raconte Julie Larochelle, enseignante à Saint-Bernardin.

En 1995, un sondage effectué auprès des élèves de l'école Joseph-Poitevin à Granby a révélé un taux de 22 % d'intimidés dans l'établissement. Deux ans plus tard, les efforts de l'équipe-école portent leurs fruits : le taux chute à 15 %. Pourtant, en 2001, rien ne va plus : le problème reprend de l'ampleur. « L'intimidation demeure toujours présente. Elle ne disparaît pas », dit le directeur de l'école, Claude Ouellette. Pour assurer le suivi et la planification, un comité est mis sur pied pour garantir la continuité des efforts : une stratégie adoptée aussi à l'école Saint-Bernardin.

En plus de prendre chaque cas d'intimidation au sérieux, les représentants des deux écoles ont aussi démontré comment assurer un suivi : effectuer des retours auprès des intimidateurs et des intimidés, consigner les événements par écrit, etc.

S'il est utopique de penser éradiquer l'intimidation, une présence sur le terrain envoie un message clair, susceptible de favoriser les comportements positifs qui enraieront les mécanismes de cette forme de violence.

*Eve Krakow*
*Traduction*

**La méthode du partage de l'inquiétude permet de composer, avec les groupes d'intimidateurs, la mentalité grégaire des jeunes et de susciter chez eux de l'empathie envers la victime.**

on nombre de jeunes impliqués dans des situations d'intimidation en groupe ressentent une certaine culpabilité qu'ils répriment, car ils veulent appartenir à un groupe, raconte Eva de Gosztonyi, coordinatrice du Centre of Excellence for Behaviour Management de la Commission scolaire Riverside. Mais lorsqu'on les prend séparément et qu'on les aide à réaliser ce qui arrive vraiment à la victime, on peut les aider à changer leur façon d'être. »

Développée par le psychologue suédois Anatol Pikas, la démarche est la suivante : après avoir repéré une situation d'intimidation et les jeunes qui y ont participé, une rencontre avec chacun d'eux permet de transmettre son inquiétude au sujet de la victime. Par exemple, on peut dire : « J'ai remarqué que les choses ne vont pas très bien pour Olivier. Il ne veut plus venir à l'école, ses notes baissent. Quelque chose semble le déranger. Qu'est-ce tu en penses? »

L'idée n'est ni d'accuser, ni d'aller au fond des choses, mais plutôt d'encourager le jeune à coopérer. « Vous voulez que le jeune reconnaisse que quelque chose ne va pas bien pour la victime et l'encouragez, en quelque sorte, à offrir son aide », explique Mme de Gosztonyi. L'intervenant organise ensuite, rapidement, d'autres rencontres individuelles avec les jeunes intimidateurs afin de voir comment les choses évoluent.

Il est crucial de voir les intimidateurs en action, afin que ceux-ci ne puissent accuser la victime d'avoir raconté des choses à leur sujet. « L'idéal, c'est d'être un observateur extérieur à la situation ou d'être averti de celle-ci. » C'est seulement après avoir rencontré tous les jeunes soupçonnés d'intimidation qu'une rencontre pourra être fixée avec la victime pour lui offrir du soutien.

Ces rencontres individuelles avec les intimidateurs ont lieu jusqu'à ce qu'un progrès significatif soit noté. Finalement, le groupe se réunit afin que chacun parle de son comportement par rapport à la victime, puis invite cette dernière à une rencontre pour lui signifier que cette situation d'intimidation est bel et bien terminée.

Assez récente au Québec, cette méthode a été largement utilisée en Angleterre et en Australie. Les recherches montrent qu'elle est efficace dans deux cas sur trois. Les membres de l'atelier ayant expérimenté cette méthode sont peu nombreux, mais croient qu'elle peut combler des lacunes en matière d'intimidation. « Bon nombre de personnes qui travaillent déjà à réduire le problème ont indiqué qu'il s'agit d'un outil qu'elles essaieraient ou utiliseraient volontiers », note Mme de Gosztonyi.

**www.education.unisa.edu.au/bullying/concern.html**

une école saine et sécuritaire

*Code ministériel : 13-0000-33E*

**Éducation Québec**

www.meq.gouv.qc.ca/dassc/taxage